

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n°14/2016**

**OBJET : SORTIE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXTENSION  
ET LA GESTION DE LA STATION D'EPURATION DES BOUILLIDES**

Conseillers en exercice : 23  
Présents : 18  
Excusés : 5  
Pouvoirs : 4  
Votants : 22

# SÉANCE DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le jeudi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,  
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Christian FARALDI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Aline ZANI, Annie BARBIER qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait voté l'adhésion de la Commune au syndicat des Bouillides le 25 septembre 2012, afin de raccorder son système d'assainissement collectif à la station d'épuration du syndicat.

La participation de la Commune a été évaluée à 1,8 million, soit le montant cumulé des versements annuels et des intérêts liés à l'emprunt contracté par le syndicat pour financer les travaux. Cette participation versée au syndicat, d'un montant de 100 000 euros annuels, pèserait lourdement sur le budget de fonctionnement, représentant plus d'un tiers de la capacité d'autofinancement du budget 2016.

A ce jour, la Commune n'a versé que 50 000 euros, et a demandé au SIVOM du Canton de Bar sur Loup de mener une étude sur la mise aux normes de la station d'épuration de Châteauneuf.

L'étude montre que cette opération est nettement moins coûteuse, les travaux étant estimés à 500 000 euros. L'Agence de l'eau subventionne à hauteur de 50% minimum, et le Conseil Départemental à hauteur de 10%. Le reste à charge pour la Commune pourra être éventuellement reporté dans le temps sur le prix de l'eau assainie.

Cette option présente aussi un intérêt environnemental certain, en évitant les assecs de la Brague en période estivale, en reversant l'eau traitée dans le milieu naturel.

Monsieur le Maire rappelle que les communes d'Opio et du Rouret ont d'ores et déjà raccordé totalement ou partiellement leurs réseaux à la station des Bouillides. La station d'épuration de Châteauneuf retrouve alors une capacité de 2500 équivalents-habitants, sachant qu'environ 900 foyers châteauneuvois sont reliés actuellement au réseau d'assainissement collectif.

Un vingtaine d'administrés sont déjà branchés aux réseaux des Bouillides. La Commune pourrait toutefois rester « cliente » du syndicat des Bouillides pour ces raccordements existants.

Le délégataire actuel de la station d'épuration est la Lyonnaise des eaux, liée par un contrat avec le SIVOM du Canton de Bar sur Loup, dont l'échéance arrive à terme en mars 2017.

Compte-tenu de ces différents arguments que la Commune n'avait pas à disposition jusqu'alors, Monsieur le Maire propose de voter la sortie du Syndicat des Bouillides, et de s'engager dans la rénovation de la station d'épuration de Châteauneuf.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

**VOTE** la sortie de la Commune du Syndicat intercommunal pour l'extension et la gestion de la station d'épuration des Bouillides,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires auprès du syndicat des Bouillides,

**DEMANDE** au SIVOM du Canton de Bar sur Loup de lancer la rénovation de la station d'épuration de Châteauneuf.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le